

Charte d'engagement pour le développement d'une filière Chanvre dans le Bas-Rhin au service de la protection de la ressource en eau et de l'éco-construction

Préambule

Face aux enjeux croissants liés à la préservation de la ressource en eau et à la nécessaire transition écologique de nos territoires, le Syndicat des Eaux et d'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ont engagé, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est une démarche partenariale en faveur du développement d'une filière chanvre locale à l'échelle du Bas-Rhin.

Le chanvre, culture à Bas Niveau d'Impact sur la ressource en eau, constitue en effet une culture particulièrement adaptée à notre territoire : économe en eau, sans recours aux produits phytosanitaires, favorable à la qualité des sols et à la biodiversité.

Le chanvre représente également un matériau d'avenir, biosourcé, offrant de multiples débouchés (graines, fibres, chènevotte, poussières), notamment pour la construction, permettant de réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment, tout en favorisant des circuits courts et une économie territorialisée.

Objet

Cette charte formalise un engagement collectif en faveur du développement d'une filière chanvre ancrée dans le territoire, au service d'une transition écologique locale, permettant de valoriser un maximum de débouchés complémentaires, dont les usages en bâtiment. Les signataires s'engagent à œuvrer chacun pour les objectifs et actions relevant de leurs domaines de compétences.

Les objectifs

1. Développer une culture respectueuse des ressources naturelles

- Promouvoir la culture du chanvre **en limitant le recours à l'irrigation, sans produit phytosanitaire, et à faibles intrants de fertilisation.**
- Intégrer le chanvre dans les rotations culturales pour dynamiser le fonctionnement des sols, améliorer la biodiversité et limiter les transferts d'azote et de produits phytosanitaires vers les nappes et cours d'eau.
- Encourager la culture de chanvre dans les zones à enjeu EAU : captages prioritaires et bassins versants prioritaires.
- Accompagner techniquement le développement de la culture de chanvre et de ses débouchés, de manière partenariale.

2. Favoriser l'émergence d'une filière chanvre bâtiment dans le Bas-Rhin

- Soutenir et promouvoir les initiatives de transformation locale (défibrage, 2nde transformation en isolants, béton de chanvre, etc.).
- Développer des partenariats avec les artisans, entreprises du bâtiment, promoteurs, formateurs, bailleurs, architectes et collectivités pour intégrer le chanvre dans la construction neuve, la rénovation des bâtiments et l'entretien du bâti ancien.
- Encourager l'usage de matériaux issus de la filière chanvre dans les marchés publics, notamment pour les projets à vocation sociale ou environnementale.

3. Concilier développement économique, circularité et protection de l'eau

- Réduire l'empreinte hydrique et chimique des matériaux de construction en valorisant l'utilisation du chanvre sous toutes ses formes.
- Participer et accompagner le développement de l'ensemble des débouchés graines, fibres et poussières de chanvre au niveau local et en lien avec les acteurs locaux, nationaux, internationaux, etc. pour assurer la rentabilité et la pérennité de la filière pour l'ensemble des acteurs (agriculteurs, coopérateurs, industriels, artisans, ...).

- Promouvoir les circuits courts et les boucles territoriales de production-transformation-utilisation.
- Développer une culture de chanvre permettant une juste rémunération des agriculteurs du territoire, et ainsi diversifier les assolements des zones à enjeux eau et augmenter la part de surface de culture BNI
- Accompagner l'émergence d'une filière pérenne avec des débouchés locaux en amorçant une structuration nationale, afin de permettre et garantir la production et la valorisation alsacienne in fine (graines, bâtiments, etc).
- Participer à l'atteinte des objectifs des SAGE et du SDAGE Rhin-Meuse en matière de qualité de l'eau.

4. Former, sensibiliser et accompagner aux enjeux du chanvre

- Organiser des formations techniques à destination des agriculteurs, artisans, architectes, maîtres d'ouvrage et élus.
- Encourager et impliquer les établissements secondaires, centres de formation, écoles d'ingénieurs et universités du territoire dans la sensibilisation des élèves, étudiants, apprentis, enseignants et formateurs à cette filière émergente (introduction de modules ou de contenus pédagogiques).
- Sensibiliser et accompagner prescripteurs et acheteurs publics.
- Sensibiliser les citoyens aux bienfaits du chanvre pour l'environnement, l'alimentation et la santé.
- Valoriser les réalisations exemplaires sur le territoire (fermes pilotes, bâtiments publics, rénovations patrimoniales...).

5. Travailler en réseau et en intelligence collective

- Fédérer les acteurs du territoire autour de projets concrets et reproductibles.
- Échanger les savoir-faire entre agriculteurs, transformateurs, professionnels du bâtiment et institutions.
- Rechercher et mobiliser les soutiens publics et privés nécessaires à la structuration de la filière.

Les Engagements

Cette charte reflète l'ambition commune des signataires à contribuer activement à l'émergence d'une filière chanvre dans le Bas-Rhin, conciliant protection de l'eau, économie locale et transition des différents secteurs impliquant les divers débouchés du chanvre (dont le secteur du bâtiment) vers des pratiques plus durables.

Cette charte d'engagement pour le développement d'une filière Chanvre dans le Bas-Rhin s'inscrit dans une démarche résolue et proactive visant à conjuguer développement économique, préservation de l'environnement et des ressources en eau.

En signant cette charte, les acteurs engagés ne se contentent pas de marquer leur soutien symbolique, mais prennent pleinement conscience des enjeux cruciaux qui se présentent à eux, notamment en matière de protection des ressources en eau, d'alimentation et d'éco-construction.

Ils s'engagent activement à participer à la création d'une filière durable, innovante et respectueuse des principes écologiques, en mettant en place des actions concrètes qui contribuent à la transition vers une économie verte. Ce n'est pas un simple acte de soutien, mais une responsabilité collective qui implique des efforts continus, une coopération étroite entre les parties prenantes et une volonté réelle de répondre aux défis environnementaux.

Les partenaires s'engagent à s'informer régulièrement de l'avancée des actions visant à la création de la filière.

Ainsi, chaque signature témoigne d'une prise de conscience et d'une détermination à être acteur du changement pour un avenir plus durable.